



Setting The
Standard for
Seafood

Le Label ASC et La Loi Egalim

A ce jour, parmi les signes et mentions du décret n°2019-351 en application de l'article L.230-5-1 de la loi Egalim, le label ASC n'est pas listé.

Toutefois, les acheteurs, conformément au code de la commande publique, peuvent prendre également en considération les produits satisfaisant de manière équivalente aux exigences définies par les signes et mentions officiellement éligibles.

La responsabilité de l'appréciation de l'équivalence incombe aux acheteurs sur la base des informations apportées par le fournisseur.

Comment le label ASC contribue aux objectifs de la loi Egalim ?

Pour évaluer l'équivalence entre les produits certifiés ASC et les exigences de la loi Egalim, les acheteurs peuvent s'appuyer sur les aspects suivants :

- **Des produits provenant de fermes aquacoles certifiées** qui respectent les 3 principes de nos référentiels par espèce :
 - Le respect de la réglementation locale et internationale
 - La minimisation des impacts sur l'environnement
 - Le respect des pratiques sociales équitables
- **Impartialité, rigueur et transparence** : nos processus d'évaluation et de certification sont tierce-partie et indépendants, réalisés par des organismes de certification indépendants accrédités. La certification dure 3 ans et fait l'objet de contrôles annuels.
- **Chaîne de Garantie d'Origine** les produits labellisés ASC sont suivis le long de la chaîne d'approvisionnement pour s'assurer qu'ils proviennent bien de fermes certifiées

Pour chaque référentiel, plus d'une centaine de critères scientifiques et mesurables vérifient le respect de ces trois principes.

Qu'est-ce que l'ASC ?

L'ASC est une ONG internationale à but non lucratif dont la mission est d'améliorer l'aquaculture conventionnelle pour la rendre plus respectueuse de l'environnement et des droits humains. Pour cela, elle met en œuvre un programme de certification pour les fermes aquacoles et un éco-label pour les consommateurs.

Chiffres clefs*

- 231 entreprises certifiées Chaîne de Garantie d'Origine en France
- Plus de 2 100 fermes aquacoles certifiées dans le monde
- Plus de 2 300 produits labellisés ASC disponibles en France
- 2 200 améliorations dans les élevages certifiées ASC (rapport d'impact publié en 2022)